



**DECISION N° 2015/03
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE-LOMPNES,

- Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu la loi n° 91-748 du 31 Juillet 1991 portant réforme hospitalière, modifiée par l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 ;
- Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu le décret n° 2007-1930 du 26 Décembre 2007 portant statut particulier du corps des Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu l'arrêté du Centre National De Gestion des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 11 juin 2014 portant nomination de Madame Corinne KRENCKER en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;
- Vu l'arrêté du Centre National De Gestion des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 03 Juillet 2015, portant nomination de Monsieur Julien CESTRE en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public hospitalier,

DECIDE

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne KRENCKER, délégation générale de signature est donnée, pour l'ensemble des comptes et la totalité des crédits approuvés, à Monsieur Julien CESTRE, Directeur Adjoint.

Article 2 – La présente décision, qui prend effet à compter de ce jour, sera communiquée au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine réunion, notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier, à la Délégation Territoriale de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, affichée au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, et publiée au recueil des actes administratifs de l'Ain.

Fait à Hauteville, le 31 août 2015.

Le Délégué,
Le Directeur-adjoint,

Julien CESTRE

Le Délégué,
Le Directeur,

Corinne KRENCKER